



Délai d'un travail à faire non respecté

Par **chatsavage**, le **03/11/2014 à 18:05**

Un couvreur s'est engagé à refaire le toit de notre maison en juin 2013.

Il n'est pas encore venu.

Les fenêtres de toit qu'il avait commandées ont été livrées et nous les avons payées, Il a fait livrer les ardoises qui sont là encombrant le passage.

Je lui ai téléphoné il y a 15 jours et il a dit qu'il viendrait le mercredi suivant, bien sûr il n'est pas venu, et vendredi 31 octobre il a dit qu'il venait lundi 3 novembre 2014 à 11h am. Ce soir 3 nov 18h, toujours pas de nouvelles !

Jusqu'à quand cet artisan a-t-il le droit de nous mener en bateau impunément ?

quels sont nos droits et moyens d'action face à une telle attitude ? à quelle instance m'adresser ?

merci de me renseigner.